



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

Commande publique – marché public

**DECISION DU MAIRE N° 2022-088 du 07/09/2022**  
**Marché de service d'assurances de moins de 25000 € H.T.**  
**MAPA - consultation**

Le maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité d'une mise en concurrence pour la souscription des contrats d'assurance de la commune,

DECIDE :

- De mettre en concurrence les assurances pour les différents lots :
  - o Lot 1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes »
  - o Lot 2 : assurance « responsabilités et risques annexes »
  - o Lot 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes »
  - o Lot 4 : assurance « protection juridique des agents et des élus »
- de retenir la procédure adaptée comme procédure de marchés publics
- de retenir les règles de publicité suivantes :
  - affichage d'un avis d'information à la mairie et sur le site internet de la commune

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
de la présente décision reçue  
à la Sous-Préfecture le 08-09-2022  
et affichée le 08-09-2022

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
G. DOHIN-PROST

